

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2007 – 20

<b>Date :</b> 06/11/07	<b>Objet :</b> Demande d'autorisation de capture de spécimens de Pélobates bruns par M. EGGERT	<b>Vote :</b> Défavorable à l'unanimité
------------------------	--	--

Le CSRPN a pris connaissance de la demande de Christophe EGGERT (bureau d'étude FAUNA CONSULT) de marquer par transpondeur tous les Pélobates bruns qui seront capturés dans la forêt du ZANG (à Saint Avold) en vue d'une étude de la dynamique des populations de l'espèce et de prélever définitivement 10 individus vivants (suspectés malades) pour analyses.

Considérant que le pétitionnaire a soutenu en 2000 une thèse sur le Pélobate brun dans le secteur du WARNDT et déjà marqué par transpondeurs 460 individus suivis durant 4 ans. Que cette population a par la suite décliné pour des raisons non éclaircies et qu'il n'en reste que quelques individus et qu'un article récent de Perret et Joly (2002)<sup>1</sup>, préconise la plus grande prudence quant aux possibles effets à long terme du PIT-Tagging sur la reproduction des batraciens

Considérant que M. EGGERT a prévu de marquer avec des PITs Tag la plus importante population connue subsistante (environ 350 individus estimés) représentant environ 75 % des individus connus en Lorraine d'une espèce en situation très précaire, en limite Ouest de distribution, mentionnée par M. EGGERT lui-même comme étant l'amphibien le plus menacé de France.

Considérant que les objectifs de l'étude ne sont pas clairement indiqués.

Considérant que la démarche scientifique n'est pas explicitée dans la demande et que les risques très importants pour la survie de l'espèce ne sont pas soulignés.

Considérant qu'une autre méthode mais non intrusive, à savoir l'identification des individus par photographie des patterns (supralabial et dorsal) est actuellement mise en œuvre par l'association Neomys sans aucune manipulation des individus et donc sans aucun risque pour l'espèce, dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire des Sites Lorrains, les universités de Nancy et Metz, sous le contrôle du CSRPN de Lorraine. Que la pertinence de cette méthode a été validée par des scientifiques allemands (Michael PAPENDIECK).

Considérant que le prélèvement définitif d'individus vivants peut porter préjudice au potentiel reproducteur de l'espèce compte tenu du très faible effectif de la population.

<sup>1</sup> Perret N., Joly P.. 2002. Impacts of tattooing and PIT-tagging on survival and fecundity in the Alpine newt (*Triturus alpestris*). *Herpetologica*, 58: pp.131-138.

Considérant que le dossier ne développe pas une argumentation s'inscrivant dans le contexte de la biologie de la conservation.

Considérant que la demande de M. EGGERT n'est pas du tout inscrite ni dans le travail déjà réalisé, ni dans le plan de restauration du Pélobate brun conduit par le CSL et l'association Neomys, sous l'égide de la DIREN Lorraine et actuellement en cours de validation.

Le CSRPN donne à l'unanimité un avis totalement défavorable à cette demande non argumentée et non justifiée sur le plan scientifique et présentant des risques non évalués mais non négligeables pour la survie de l'espèce en Lorraine.

Elle invite M. EGGERT à se rapprocher de la commission Pélobate brun et Crapaud vert du CSRPN de Lorraine pour intégrer ses projets de recherche dans le plan d'action en cours, regroupant tous les partenaires lorrains.

Le président du CSRPN :  
M. Serge MULLER

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the right end, followed by a vertical line that curves back down to meet the main stroke.